

Initiatives ministérielles

ment ajouter ce qui suit dans ma langue autochtone. Ma langue première, que ma grand-mère m'a apprise.

[*Note de l'éditeur: La députée poursuit en déné—esclave du Nord.*]

[*Traduction*]

Ce que j'ai dit, madame la Présidente, c'est que l'essence des langues autochtones, c'est l'identité et la culture. Une langue est l'expression du cœur et de l'esprit. Notre langue est une langue vivante. C'est une langue qui traduit notre psychologie. Si nos langues meurent ou ne peuvent pas s'épanouir parce que nous n'avons pas les moyens de leur redonner de la vigueur ou de les améliorer, alors, la volonté et la culture de nos peuples mourront, l'esprit de nos peuples s'éteindra.

Notre tradition est orale, madame la Présidente. Cette tradition orale a été véhiculée par des milliers de générations. Les Canadiens ne sont-ils pas étonnés de voir un député prononcer à la Chambre des communes un discours en inuktituk comme peut le faire mon collègue Jack Anawak, ou un discours en cri, comme mon collègue de Wetaskiwin? Il est très impressionnant que je puisse prononcer un discours dans une langue autochtone qui, fondamentalement, s'est perpétuée sans écriture. Ces langues ont été transmises sur des milliers de générations. C'est un cadeau très spécial et pour le préserver, je demande l'aide du gouvernement.

S'il vous plaît, adoptez à l'unanimité le projet de loi C-269, non pas pour rehausser mon image, mais en reconnaissance des besoins des collectivités autochtones. Elles veulent une fondation des langues autochtones parce que si vous ne leur accordez pas, il n'y a que trois de leurs langues qui peuvent survivre, le cri, l'ojibway et l'inuktituk.

Madame la Présidente, sachez que notre bataille n'a pas été livrée uniquement sur le front de la langue ou sur celui des ressources, mais elle a aussi été sur celui de la Constitution. J'ai lutté avec acharnement pour obtenir une modification à l'Accord du lac Meech qui aurait traduit la volonté des peuples autochtones au sujet de leurs droits linguistiques et culturels. Cela nous a été refusé. Nous avons travaillé d'arrache-pied au sein du comité Charest pour obtenir une reconnaissance constitutionnelle.

Je ne peux pas concevoir que nous parvenions, au Canada, à une entente constitutionnelle avec d'autres groupes tant que le gouvernement n'aura pas défini ses rapports avec les Premières nations. Nous n'atteindrons jamais l'équilibre constitutionnel dont le Canada a besoin parce qu'il est fondamentalement mauvais d'exclure les Premières nations en refusant de reconnaître leurs droits

linguistiques et culturels, c'est-à-dire, de reconnaître qui ils sont.

Madame la Présidente, en terminant, sachez que la création d'une fondation des langues autochtones serait tout à l'avantage du gouvernement, de toutes les personnes qui ont participé aux recherches avec l'Assemblée des Premières nations. Ce serait une création collective.

Pourquoi le leader du gouvernement n'a-t-il pas donné de réponse positive à ma lettre? Il louait en termes ronflants les buts que je visais avec le projet de loi C-269, Loi constituant la Fondation des langues autochtones, mais il a donné une fin de non-recevoir. Je n'arrive pas à comprendre comment un gouvernement, quel qu'il soit, puisse nier aux autochtones le droit fondamental de parler leur langue.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je tiens effectivement à dire quelques mots de cette mesure qui propose d'établir un institut des langues patrimoniales.

Je signalerai au départ une chose remarquable: depuis trois ou quatre mois, des commentaires non sollicités affluent à mes bureaux de Trinity—Spadina et sur la colline du Parlement, sous forme de lettres et de coups de téléphone, qui révèlent un appui quasi-unanime pour la cause générale des Premières nations du Canada. Dans la plupart des cas, on n'a pas mentionné spécifiquement telle ou telle question, même si ces commentaires étaient inspirés par la controverse qui entoure Kanesatake. On a simplement confirmé l'impression générale que les Premières nations n'ont pas été traitées équitablement et que nous devons agir pour remédier à cette situation.

C'est dans cette perspective que je veux parler de l'amendement de ma collègue, la députée de Vancouver—Est, qui indiquerait dans le texte que le mandat de l'Institut des langues patrimoniales n'inclut pas les langues autochtones du Canada.

Comme on l'a déjà signalé, cette proposition n'émane pas du groupe parlementaire dont je fais partie. Elle vient de l'Assemblée des Premières nations. C'est la demande qu'elle a formulée. Je souhaite que le gouvernement l'étudie plus attentivement qu'il ne semble l'avoir fait jusqu'ici.

• (1050)

Je ne suis pas une autorité en affaires autochtones. Ma femme, Alice, a vécu quatre ans dans une localité qu'on appelait Caughnawaga à l'époque. Il semblerait que le nom de cette localité est maintenant Kahnawake ou quelque chose d'approchant. Son père était missionnaire de l'Église unie et elle a vécu, avec ses parents et ses jeunes frères et soeurs, parmi les Mohawks pendant quatre ans. Ses soeurs et ses frères ont fréquenté l'école de Caughnawaga avec leurs petits camarades mohawks. D'après ce qu'elle a compris et dont elle m'a fait part au